



## GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

### Groupe 6 : Promouvoir des modes de développement écologique favorable à la compétitivité et à l'emploi.

## FICHE DE PROPOSITION

I. **Intitulé de la proposition :** Favoriser le développement de l'éco-conception

II. **Auteur :** Association *Orée* et ses membres

### III. **Description et exposé des motifs**

L'éco-conception des produits et services est un échelon essentiel de la prise en compte de l'environnement par les entreprises : implantées sur des territoires (souvent des zones industrielles), la fabrication de leurs produits (ou services) nécessite des ressources et génère des impacts (directs et indirects, localement et globalement), ce tout au long de leur cycle de vie.

L'éco-conception, qui vise à intégrer, en amont, l'ensemble des consommations et rejets liés à un produit ou service, permet d'en réduire les impacts négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, tout en conservant les qualités fonctionnelles.

La connaissance des flux générés par les activités économiques, l'optimisation qui peut en résulter et **l'analyse en terme de cycle de vie** doivent donc être généralisés.

L'économie de fonctionnalité, qui propose la substitution de la vente de l'usage d'un produit (service) à celle du produit lui-même, poussent aussi à la conception de produits plus durables (puisque les entreprises les louent et en assurent la maintenance).

#### **Conditions de succès :**

- **Développer la formation :** formations de l'ADEME, des chambres consulaires, des universités et des écoles..Cibler les élus, les décideurs (notamment les chefs d'entreprises) et les jeunes.
- Poursuivre le **soutien aux études** d'éco-conception (subvention ADEME). Recourir aux Frac (Fonds régional d'aide au conseil) pour développer des outils spécifiques.
- **Intégrer l'éco-conception dans les stratégies d'achats responsables/durables :**
  - Rendre obligatoire l'éco-conditionnalité dans la sélection des produits, des maîtres d'œuvres ou des assistants à maîtrise d'ouvrage,
  - Rendre obligatoire l'éco-conditionnalité des projets subventionnés,
- **Informier et former le consommateur et l'acheteur aux achats responsables et/ou à l'éco-conception**
- **Mesures fiscales :** appliquer une TVA réduite aux produits éco-conçus (et labellisés)
- Mettre en place des **certifications éco-conception en développant des labels pour les classes de produits qui n'en ont pas**

- Faire un effort supplémentaire de **sensibilisation et d'accompagnement des PME/PMI/TPE, pour lesquelles l'éco-conception** est un moyen de se développer en France et à l'étranger sur des marchés émergents à fort potentiel
- Mettre en place, pour certains produits ou catégories de produits, un **étiquetage obligatoire sur des points prioritaires** (teneur en carbone, consommation en énergie sur l'ensemble du cycle de vie), en précisant les méthodes de calcul. S'inspirer pour cela de la démarche FDES du bâtiment (Fiche de déclaration environnementale et sanitaire).
- **Imposer une évaluation environnementale des projets technologiques subventionnés** par les pouvoirs publics (Oséo, ANR, etc.)
- **Développer les synergies entre recherche** fondamentale et recherche appliquée, donc les réseaux entre centres de recherche publics et privés, en France et au niveau international.
- Développer des partenariats avec les pays en développement (accompagnement des entreprises, soutien institutionnel, échanges de bonnes pratiques)

#### IV. Estimation des coûts et bénéfices de la mesure

##### Coûts :

Moyens humains et investissements en recherche et développement

##### Bénéfices :

- Réduction des impacts négatifs sur l'environnement des produits et de leur mode de fabrication.
- **Remédier aux problèmes rencontrés par les PME, PMI et TPE**, en particulier pour :
  - leur permettre d'être les premières sur des marchés émergents à fort potentiel de développement,
  - rendre le produit compétitif et l'acte d'achat plus accessible au citoyen en reconnaissant l'effort de protection de l'environnement grâce à un label et en modulant la TVA,
  - freiner les délocalisations de productions et l'inondation des marchés par des produits fabriqués avec peu de contraintes environnementales et dont le transport représente une importante contribution au réchauffement climatique et aux pollutions.
- **Création d'un véritable marché éco-responsable** (aujourd'hui marché de niche où la demande ne rencontre pas l'offre celle-ci étant encore insuffisante ou peu visible)
- **Facteur d'innovation** (en particulier pour les PME/PMI) **et moteur de croissance économique des prochaines années.**
- **Facteur de compétitivité et de différenciation dans un marché globalisé**
- **Création d'emplois innovants.**
- Appui au diagnostic territorial indispensable dans une démarche d'écologie industrielle, grâce à la connaissance des flux traversant les entreprises

#### V. Institutions à mobiliser pour la mise en œuvre

L'ADEME, les centres de recherches, les bureaux d'études spécialisés, les chambres consulaires et les organismes de formation sont les acteurs principaux.

## **VI. Indicateurs de mise en œuvre et indicateurs de résultat**

(Listes non exhaustives)

*Indicateurs de mise en œuvre :*

- Nombre de formation en éco-conception réalisées (nombre d'entreprises participantes),
- Nombre de diagnostics réalisés en entreprises,
- Montant des investissements dédiés à la formation en éco-conception,
- Nombre, nature et volumes des synergies inter-entreprises (inter-acteurs, inter-organisations) mises en œuvre (étant entendu qu'une synergie n'est mise en œuvre que si elle présente une plus-value par rapport aux enjeux de développement durable).

*Indicateurs d'efficience par rapport à l'action mise en œuvre :*

- Nombre d'entreprises certifiées (ISO, EMAS, autres...),
- Nombre d'éco-profilés réalisés (au plan national et sur les territoires),
- Nombre de produits labellisés (au plan national et sur les territoires),
- Evolution des parts de marché d'entreprises française pour les produits éco-conçus.

*Indicateurs de résultats (efficacité) :*

- Indicateurs environnementaux, sociaux et économiques classiques
- Indicateurs transversaux et indicateurs de développement durable

## **VII. Problèmes, contraintes et limites soulevés par la proposition**

Retour sur investissement à moyen ou long terme (entre 3 et 10 ans).

Les mesures concernant la TVA adaptée à la dimension écologique du produit éco-conçu pourraient poser problème vis à vis des institutions européennes.

Des négociations sont prévues pour définir les prochains taux applicables et les produits concernés à partir de 2010.